



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée  
3 rue Ulphy Cottinet  
80800 Lamotte-Warfusée  
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune : <http://www.lamottewarfusee.fr/>

**À vos agendas ! Planning de Juin à Août**  
Retrouvez le calendrier des animations sur le Site Internet de la Commune

Juin :

**Mardi 24 : Séance « Bébés Lecteurs »** : Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune.

**Samedi 28 : Soirée Jeux de société** : Organisée par la Médiathèque « Croq'Pages » à partir de 17 h. Plus de renseignements sur le Site [croqpages.fr](http://croqpages.fr).

Juillet :

**Lundi 14 : Commémoration du 14 juillet 1789** : Rendez-vous à la mairie à partir de 10 h 45. A l'issue de cette commémoration, un vin d'honneur sera servi sur la place de la Mairie.

Aout :

**Du 9 au 11 : Fête locale des lamottais :**



- ♦ **Samedi 9** : repas organisé par la Comité des fêtes à partir de 19 h sur la place. Un tract vous sera distribué prochainement,
- ♦ **Dimanche 10** : Une réderie est organisée par l'association VAL de 7 h à 18 h, rue Ulphy Cottinet, rue Delambre, rue Neuve et rue de Montreuil. Inscriptions sur place. Animations foraines,
- ♦ **Lundi 11** : à partir de 16 heures, distribution de tickets de manège gratuits aux enfants .



## Ouverture des Inscriptions scolaires 2025 - 2026

Pièces nécessaires : Justificatif de domicile, livret de famille et carnet de santé

### Fermeture estivale de la Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé :  
du lundi 4 au vendredi 22 août 2025

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :  
M. F. DEHURTEVENT, le Maire au 06 07 19 31 33  
M. H. DAMIS, le premier Adjoint au 07 49 85 92 29

MINISTÈRE DE LA RÉPUBLIQUE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

BIENTÔT 16 ANS !  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**  
Rendez-vous en mairie



# L'actu express des lamottais

## Actualités sur la Commune...



### Signalement panne - réseau télécom

Suite à un acte de vandalisme, le village et ses environs font face à **une interruption du réseau cuivre**, affectant les lignes téléphoniques et Internet.



**Normalement, les personnes titulaires d'un abonnement fibre ne sont pas concernées.**



Le gestionnaire de réseau cuivre travaille à la résolution du problème. Cela prendra du temps sachant que ce type de réseau disparaîtra d'ici 2030. Dans ce contexte, il semble opportun de faire la bascule vers la fibre. La municipalité peut vous guider dans cette démarche.

**En l'état actuel des choses, si vous n'avez pas de moyen de communication, la mairie est à votre disposition par mail ou par téléphone au 03.22.42.31.50 ou 06.07.19.31.33.**

Nous encourageons **les personnes isolées** à se faire connaître auprès de la mairie. En attendant, nous conseillons vivement aux lamottais concernés de contacter leur opérateur. Vous pouvez bénéficier soit d'une airbox 4G ou de data mobile supplémentaire pour permettre un partage de connexion avec les appareils de la maison.

### Rappel incivilité : Environnement - dépôts sauvages

Une nouvelle fois nous attirons votre attention concernant ce sujet.

Régulièrement, lors de travaux de tontes sur le tour de ville au niveau du lotissement rue Simone Veil et autres secteurs, Thierry, employé communal trouve sur son chemin des déchets en tout genre (des ordures ménagères, du gazon, de la terre, des branches, etc..)

Au delà de l'aspect écologique, il est important de souligner que cela constitue un danger pour les agents intervenant sur le terrain. Les déchets peuvent engendrer des risques d'accidents ainsi que des dommages au matériel communal.

**Nous vous rappelons que les déchets doivent être triés et déposés soit dans les containers mis à votre disposition soit en déchèterie à Villers-Bretonneux ou Corbie.**

**Le dépôt sauvage est passible d'une amende administrative dont le montant est fixé à 500 € (en accord avec art. L 2212-2-1 du CGCT).**



Au regard de la fréquence et de la persistance de ces incivilités, la commune va instituer des mesures plus strictes. Un signalement sera systématiquement effectué auprès de l'intercommunalité responsable du tri sur notre territoire, et parallèlement, les services de gendarmerie seront également tenus informés.

Pour rappel, via le lien suivant vous trouverez le rappel des disposition en matière de tri sélectif sur notre territoire : [www.valdesomme.com](http://www.valdesomme.com) mais aussi sur le site Internet de notre Commune.

Nous comptons sur le civisme de chacun des lamottais.